



SYNDICAT NATIONAL DES ENSEIGNEMENTS DE  
SECOND DEGRE



SYNDICAT NATIONAL DE L'ÉDUCATION  
PHYSIQUE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC



SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE  
L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL  
(LYCÉES PROFESSIONNELS)

Nom :

Prénom :

Académie :

A

, le

2010

Monsieur le Président de la République,

Lors de l'émission télévisée *Paroles de français*, le 25 janvier 2010, vous avez estimé, Monsieur le Président de la République que « la situation des contractuels de la Fonction Publique [est] profondément anormale » et, par souci de justice, vous vous êtes prononcé « pour la titularisation progressive des contractuels pour ne pas les laisser dans une situation de précarité ».

Je sers l'Éducation nationale en tant que CPE, Co-psy, professeur de ..... [rayer la mention inutile et préciser le cas échéant] depuis .....

Je suis actuellement au chômage, indemnisé par le rectorat et à sa disposition pour un nouveau remplacement, en poste [rayer les mentions inutiles], recruté en tant que maître auxiliaire, contractuel en CDD, contractuel en CDI, vacataire [rayer les mentions inutiles].

Corvéables à merci, nous exerçons dans des conditions difficiles. L'administration nous envoie dans le ressort de l'académie sans prise en charge des frais engagés alors que nos rémunérations sont très souvent fixées au minimum vital, nous appelle la veille pour le lendemain, nous fait changer incessamment de niveaux d'enseignement, passant du collège au lycée, ou inversement, d'un contrat à l'autre.

Depuis plusieurs années, nos conditions d'emploi n'ont cessé de se dégrader : on nous impose des contrats de plus en plus précaires comme la vacataire et l'administration refuse toute transparence dans les affectations et la gestion des non-titulaires (non-respect de l'ancienneté, rémunérations au minimum vital...). Le ministère de l'Éducation nationale nous impose les mêmes devoirs que nos collègues titulaires mais ne nous apporte aucun droit.

Nous sommes évalués chaque année par nos chefs d'établissements et la plupart d'entre nous ont été inspectés à plusieurs reprises. Si nous n'apportons pas satisfaction, l'administration n'hésiterait pas d'ailleurs à ne plus nous recruter tant elle agit avec arbitraire.

Malgré la grande difficulté à s'y préparer au vu de nos conditions d'exercice, la grande majorité d'entre nous font tout pour sortir de cette précarité en passant le concours interne -qui demeure la seule possibilité de titularisation- mais la sévère diminution du nombre de postes, réduit à la portion congrue, ou la fermeture de concours, ne permet plus la résorption de la précarité.

Je m'associe à la demande du SNES, du SNEP et du SNUEP pour que des négociations s'ouvrent sans délai tant au ministère de la Fonction publique qu'au ministère de l'Éducation nationale pour qu'un nouveau plan de titularisation soit mis en place.

Vous mettez souvent en avant la nécessité d'une reconnaissance du mérite et de l'investissement ; cet investissement professionnel, nous en avons donné la preuve en exerçant encore une fois des missions dans des conditions difficiles.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président de la République, mes sentiments les plus respectueux.

Signature :

**A renvoyer soit au :**

- SNES (SECTEUR NON-TITULAIRES) – 46, AVENUE D'IVRY – 75647 PARIS CEDEX 13 / <http://www.snes.edu/-Non-titulaire-.html>  
(nontitulaires@snes.edu)

OU - SNEP (OPERATION PETITIONS CONTRE LA PRECARITE) – 76, RUE DES RONDEAUX – 75020 PARIS

OU - SNUEP (OPERATION PETITIONS CONTRE LA PRECARITE) – 12, RUE CABANIS – 75014 PARIS



SYNDICAT NATIONAL DES ENSEIGNEMENTS DE  
SECOND DEGRE



SYNDICAT NATIONAL DE L'ÉDUCATION  
PHYSIQUE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC



SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE  
L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL  
(LYCÉES PROFESSIONNELS)

Nom :

Prénom :

Académie

A

, le

2010

Monsieur le ministre de l'Éducation nationale,

Lors de l'émission télévisée *Paroles de français*, le 25 janvier 2010, le Président de la République a estimé que « la situation des contractuels de la Fonction Publique [est] profondément anormale » et s'est prononcé « pour la titularisation progressive des contractuels pour ne pas les laisser dans une situation de précarité ».

Je sers l'Éducation nationale en tant que CPE, Co-psy, professeur de ..... [rayer la mention inutile et préciser le cas échéant] depuis .....

Je suis actuellement au chômage, indemnisé par le rectorat et à sa disposition pour un nouveau remplacement, en poste [rayer les mentions inutiles], recruté en tant que maître auxiliaire, contractuel en CDD, contractuel en CDI, vacataire [rayer les mentions inutiles].

Corvéables à merci, nous exerçons dans des conditions difficiles. L'administration nous envoie dans le ressort de l'académie sans prise en charge des frais engagés alors que nos rémunérations sont très souvent fixées au minimum vital, nous appelle la veille pour le lendemain, nous fait changer incessamment de niveaux d'enseignement, passant du collège au lycée, ou inversement, d'un contrat à l'autre.

Depuis plusieurs années, nos conditions d'emploi n'ont cessé de se dégrader : on nous impose des contrats de plus en plus précaires comme la vacation et l'administration refuse toute transparence dans les affectations et la gestion des non-titulaires (non-respect de l'ancienneté, rémunérations au minimum vital...). Le ministère de l'Éducation nationale nous impose les mêmes devoirs que nos collègues titulaires mais ne nous apporte aucun droit.

Nous sommes évalués chaque année par nos chefs d'établissements et la plupart d'entre nous ont été inspectés à plusieurs reprises. Si nous n'apportons pas satisfaction, l'administration n'hésiterait pas d'ailleurs à ne plus nous recruter tant elle agit avec arbitraire.

Malgré la grande difficulté à s'y préparer au vu de nos conditions d'exercice, la grande majorité d'entre nous font tout pour sortir de cette précarité en passant le concours interne -qui demeure la seule possibilité de titularisation- mais la sévère diminution du nombre de postes, réduit à la portion congrue, ou la fermeture de concours, ne permet plus la résorption de la précarité.

Je m'associe à la demande du SNES, du SNEP et du SNUEP pour que des négociations s'ouvrent sans délai tant au ministère de la Fonction publique qu'au ministère de l'Éducation nationale pour qu'un nouveau plan de titularisation soit mis en place.

Je m'adresse également au Président de la République qui met souvent en avant la nécessité d'une reconnaissance du mérite et de l'investissement par la République ; cet investissement professionnel, nous en avons donné la preuve en exerçant encore une fois des missions dans des conditions difficiles.

Veuillez recevoir, Monsieur le ministre de l'Éducation nationale, mes sentiments les plus respectueux.

Signature :

**A renvoyer soit au :**

- SNES (SECTEUR NON-TITULAIRES) – 46, AVENUE D'IVRY – 75647 PARIS CEDEX 13 / <http://www.snes.edu/-Non-titulaire-.html>  
(nontitulaires@snes.edu)

OU - SNEP (OPERATION PETITIONS CONTRE LA PRECARITE) – 76, RUE DES RONDEAUX – 75020 PARIS

OU - SNUEP (OPERATION PETITIONS CONTRE LA PRECARITE) – 12, RUE CABANIS – 75014 PARIS



## En finir avec la précarité dans nos établissements !

Une intersyndicale réunissant la quasi-totalité des organisations syndicales vient de s'adresser au ministre de l'Éducation nationale pour demander qu'on les réunisse sans délai afin que la situation des enseignants, Conseillers Principaux d'Éducation (CPE) et Conseillers d'orientation-Psychologues (Co-psy) non-titulaires soit mise à plat et que des négociations s'ouvrent pour mettre en place un plan de titularisation, conformément aux engagements du Président de la République qui, interpellé par un enseignant non-titulaire sur un plateau de télévision, s'est dit « prêt à envisager leur titularisation progressive pour ne pas les laisser dans une situation de précarité ».

Dans sa réponse, le ministre persiste à considérer le recours à la précarité comme « inévitable » et n'évoque pas, pour l'instant, la mise en place d'un plan de titularisation, se contentant d'envisager l'amélioration de la gestion des non-titulaires.

Les signataires s'opposent au recours à la précarité. L'emploi de personnels non titulaires exerçant les mêmes fonctions que les titulaires et maintenus dans la précarité est inacceptable.

Depuis plusieurs années, les conditions d'exercice, d'emploi et de rémunération des non-titulaires, appelés sur des missions de remplacement ou placés dès la rentrée sur des supports vacants en raison de la pénurie de personnels titulaires, n'ont cessé de se dégrader comme celles des autres personnels. Par l'utilisation de contrats toujours plus précaires comme la vacance auxquels rectorats et ministère recourent massivement, le ministère de l'Éducation nationale aggrave encore leur condition.

Cette précarité fragilise le fonctionnement des établissements et le travail pédagogique des équipes éducatives.

C'est pourquoi nous vous demandons que :

- le recours dévoyé et illégal à la vacance cesse, conformément à plusieurs jurisprudences du Conseil d'Etat requalifiant vacations en contrats ;
- le nombre de postes aux concours de recrutements externes et internes soit fortement augmenté ;
- des négociations rapides soient mises en œuvre pour la mise en place d'un plan de titularisation rapide qui n'écarte personne ;
- dans le même temps, soit mis fin au recrutement de nouveaux précaires et que compte tenu de l'ampleur des besoins, le droit au réemploi soit reconnu aux agents non titulaires à la rentrée 2010 ;
- des améliorations immédiates permettent une gestion transparente des personnels non-titulaires en fonction d'un cadrage national (rémunérations, affectations ...).

**A renvoyer au SNES (SECTEUR NON-TITULAIRES) – 46, AVENUE D'IVRY – 75647 PARIS CEDEX 13 OU A VOTRE SECTION ACADEMIQUE SNES**





